

## APPELS A PROJETS

### PLAN DE REDYNAMISATION DU COMMERCE DE PROXIMITE COMMERCE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PRESENTATION SYNTHETIQUE DES SIX PROJETS LAUREATS

Intitulé du projet : **ROUTE DES METIERS D'ART**

Organisme porteur du projet : **Chambre de métiers et de l'artisanat  
des Bouches-du-Rhône**

Et adresse : **5, boulevard Pèbre – 13295 Marseille Cedex 8**

Nom et prénom du représentant  
du porteur du projet : **Marge Vandendries**

Email : **mvandendries@cm13.org**

Téléphone : **04 91 32 24 76**

Télécopie : **04 91 32 24 25**

#### **Descriptif synthétique du projet :**

Développement d'un site web dédié à la « Route des Métiers d'Art », compilations d'itinéraires touristiques permettant de découvrir les artisans d'art des Bouches-du-Rhône. Le site, convivial et performant, permet aux visiteurs d'obtenir un premier aperçu en ligne des ateliers participant et de préparer leur parcours devant leur ordinateur.

Il présente :

- les artisans participants (leur métier, leur parcours, leurs coordonnées, les renseignements pratiques et de géolocalisation, photos...)
- répertoriés à la fois par territoire (Marseille, Pays d'Aubagne, Etang de Berre, Pays d'Aix...);
- ...et par filière (bois, fer, mode... 9 en tout);
- situés sur une carte du département;
- avec visualisation des ateliers des artisans les plus proches;
- avec des éléments de présentation touristique des territoires.

#### **Le caractère innovant de la bonne pratique :**

Le concept vise à inciter des entrepreneurs peu tournés vers les technologies de l'information et de la communication à faire le pas du numérique.

Pour les y inciter, on leur propose une première confrontation gratuite avec Internet : présence sur un site dédié et accès à une formation leur permettant de développer leur propre site web en ayant recours à des logiciels libres.

### **Le caractère reproductible de la bonne pratique et son intérêt pour le commerce de proximité :**

L'enjeu est de sensibiliser une population non rompue aux NTIC à leur utilisation dans le but de développer leurs activités. L'incitation de base tient dans la gratuité de la démarche.

On leur permet de découvrir par eux-mêmes l'utilité d'un site web comme instrument commercial en leur offrant de figurer sur un site coupole qui les met en contact avec de nouveaux publics. Il ne leur reste plus, dans la foulée, qu'à développer individuellement leur propre vitrine sur le web et à s'en servir comme d'un outil commercial (vente de leurs produits...), grâce aux formations proposées.

### **L'inscription de la bonne pratique dans un projet global de développement du commerce de proximité :**

Le projet permet d'élargir la zone de chalandise d'artisans souvent implantés dans des zones peu passantes. Il permet en effet au public local (première cible) comme aux touristes de découvrir la multitude de petits ateliers d'art présentant des produits exclusivement locaux et fabriqués sur place.

Il part du principe que leur investissement sur le web permettra aux artisans de toucher de nouveaux publics, voire, si leur métier le permet, de vendre en ligne.

### **Le calendrier de réalisation et les principales étapes de la bonne pratique :**

1. Depuis 2007 : identification des artisans d'art du département
2. Depuis septembre 2008 : recrutement des artisans participants
3. Avril-octobre 2009 : première édition de la « Route des métiers d'art »
4. Avril 2010 : lancement de la deuxième édition de la « Route des métiers d'art » et déploiement sur Internet

### **Les résultats obtenus, les indicateurs de performance, l'évaluation :**

Bilan à réaliser en fin de saison touristique 2010

### **Les perspectives de développement :**

Le nombre d'artisans référencés sera accru chaque année.

La possibilité sera offerte de se créer des parcours à imprimer (en lien avec un outil type mappy).

Le site sera traduit en plusieurs langues d'ici à 2013, année où Marseille sera capitale européenne de la culture.

Le site a été développé dans une version compatible pour lecture sur mobile et PDA.